

**Arrêté portant nomination d'un Administrateur provisoire de l'Ecole Doctorale  
Sciences, Technologies, Santé (ED STS)**

**LE PRESIDENT**

**VU** le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1 et L712-2;  
**VU** les statuts de l'Université de La Réunion;  
**VU** les statuts de l'Ecole Doctorale Sciences, Technologies, Santé (ED STS);  
**VU** la délibération du Conseil d'Administration en date du 8 septembre 2016 relative à l'élection de Monsieur Frédéric MIRANVILLE à la présidence de l'Université de La Réunion;  
**VU** l'arrêté ministériel du 30 mai 2017 portant nomination et classement de Madame Christine PARAMÉ, ingénieure en chef hors classe dans l'emploi de Directeur Général des Services (DGS) de l'Université de La Réunion pour une première période de quatre ans, du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2021 ;  
**VU** la fin des mandats du Directeur et du Directeur adjoint de l'Ecole Doctorale Sciences, Technologies, Santé.

**Considérant** la nécessité d'assurer la gestion des affaires courantes de l'Ecole Doctorale Sciences, Technologies, Santé dans l'attente de la signature du contrat quinquennal 2020-2024 et la nomination d'un Directeur.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Alain BASTIDE, Professeur des Universités, est nommé Administrateur provisoire de l'Ecole Doctorale Sciences, Technologies, Santé (ED STS) de l'Université de La Réunion.

**ARTICLE 2** : Cette nomination prend effet à compter du 22 janvier 2020 et prendra fin avec la nomination d'une(un) directrice(teur).

**ARTICLE 3** : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 22 janvier 2020

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

